



lettre d'injure à l'encontre des membres du CS

Par YZ, le 29/03/2021 à 14:12

Un copropriétaire a adressé une lettre d'injure envers les membres du CS en les nommant. Le syndic a joint ce courrier à la convocation de l'AG contre la volonté du CS, portant ainsi ce courrier malveillant et plein de contre-vérité à la connaissance de tous les copropriétaires. En tant que membres du CS concernée ne faisant plus partie du nouveau CS, quels sont mes moyens d'action contre le syndic et quel délai de recours ?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par youris, le 29/03/2021 à 15:23

comment le syndic a-t-il eu ce courrier d'injures, s'il n'en était pas destinataire ?